

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mai 2015

DCM N° 15-05-28-23

Objet : Cession de parcelles communales au profit de la clinique Claude Bernard.

Rapporteur: M. LIOGER

La clinique Claude Bernard fait actuellement l'objet d'un important projet d'extension portant sur près de 4 500 m², destiné à la fois à améliorer les services aux malades avec l'agrandissement du bloc opératoire général et de plusieurs services et les capacités d'hébergement de l'établissement avec la création de 45 chambres supplémentaires.

Il s'avère que la délivrance du permis de construire est conditionnée par une extension de la capacité de stationnement.

Il est donc envisagé de créer un parking supplémentaire d'environ 60 places – avec 30 places de stationnement traitées en perméabilité partielle - destiné au personnel de la clinique et aux ambulances en attente de leurs patients, ce qui contribuera à désengorger d'autant le parking actuel.

Ce parking sera réalisé sur les deux parcelles communales cadastrées BE n° 194 – 713 m² et BE n° 195 – 2809 m² appartenant à la Ville de Metz et constituant un emplacement réservé destiné à permettre de relier la rue Claude Bernard au parc de la Cheneau.

En plus du parking, d'autres aménagements, aux frais de la clinique Claude Bernard, sont également prévus sur ces terrains privés qui seront partiellement ouverts au public :

- une liaison piétonne permettant aux riverains de traverser le secteur d'où la constitution, à titre gracieux, d'une servitude de passage au profit de la Ville de Metz
- des espaces verts paysagés avec un espace planté agrémenté de bancs de repos.

Il est donc proposé de céder à la SAS BORNY IMMO 6, allée des Pins à Marly-57155, pour le compte de la clinique Claude Bernard, les parcelles précitées au prix de 23 € le m², soit un montant global de 81 006 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'évaluation du service France Domaine,

VU l'accord de la SAS BORNY IMMO,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE CEDER**, en l'état, à la SAS BORNY IMMO pour le compte de la Clinique Claude Bernard, les parcelles communales cadastrées sous :

BAN DE BORNY

Section BE n° 194- 713 m²

Section BE n° 195 – 2809 m²

- **DE REALISER** cette transaction foncière moyennant le prix de 23 € le m², soit un montant global de 81 006 €, payable au comptant à la signature de l'acte de vente,
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur :
 - les frais d'acte, droits et honoraires de notaire,
 - les frais liés à l'aménagement d'une liaison piétonne entre la rue Claude Bernard et le parc de la Cheneau,
 - les frais relatifs aux travaux effectués par la Ville de Metz pour permettre l'accès aux parcelles depuis l'espace public (déplacement de candélabres, d'arbres ou de bordures, etc...),
- **DE PREVOIR** dans l'acte de vente la constitution, à titre gracieux, d'une servitude de passage au profit de la Ville de Metz sur la parcelle délimitant la liaison piétonne,
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme Référence nomenclature «ACTES» : 3.2 Aliénations
--

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 29 Absents : 26 Dont excusés : 16

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ